



Dons ou prêt ramené à la valeur acquise par un bien

Par **douds**, le **29/01/2010** à **13:28**

Bonjour,

Bonjour à tous les membres du forum.

Ja fais appel à vous pour une petite question :

Ma mère est embourbée dans un problème d'heritage.

En effet de son vivant mon grand père l a aidé à acheter son appartement en apportant une somme "pour le compte de" lors de son achat.

Il était convenu que ma mère le rembourse petit à petit, mais aucun document n'a été signé!
Avec le temps mon grand père n'a jamais demandé le remboursement.

Aujourd'hui les soeurs de ma mère nous informe qu'il faut rapportée cette somme à la valeur du bien d'aujourd'hui!!

Ma question : J'ai vu que dans le cas d'un prêt la somme à ramener est uniquement la somme pretée! toutefois ces soeurs disent que ces un dons manuels et donc être rapportée à la valeur acquise par le bien aujourd'hui?

Je ne sais trop quoi penser. En effet, le dons manuel est carcatérisé par le fait de donner de la main à la main! La dans l 'acte d'achat il est bien mentionné une somme payée par mon grand père pour "le compte de...".

Comment doit t'on considéré cette somme? prêt ou donation?

Merci de vos réponses